

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 21 décembre 2023

**Rapporteur :
Monsieur Pierre-André LE
JEUNE**

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 28/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/12/2023 (accusé de réception du 28/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Transfert petite enfance - Remboursement des frais engagés par la commune d'Ergué-Gabéric

Dans le cadre du transfert du pôle petite enfance à Quimper Bretagne Occidentale le 1^{er} janvier 2019, la commune d'Ergué-Gabéric a continué à supporter certains frais le temps pour les services de la communauté d'agglomération d'organiser le transfert des contrats et l'organisation des équipes.

Contrats de maintenance, entretiens, interventions des services techniques, l'ensemble des dépenses engagées sur les exercices 2019 à 2022 se sont élevées à 63 044,77 €. Ces sommes ont été établies contradictoirement entre les services de l'EPCI et de la commune.

| <i>En €</i> | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | |
|---|------------------|------------------|------------------|-----------------|------------------|
| Factures prises en charge par la commune | 24 031.73 | 17 549.65 | 14 710.32 | 1021.66 | |
| Interventions des services techniques + entretien | 2 431.33 | 1 372.28 | 0.00 | 0.00 | |
| Interventions OES – Espaces verts | 1 445.85 | 481.95 | 0.00 | 0.00 | |
| Total | 27 908.91 | 19 403.88 | 14 710.32 | 1 021.66 | 63 044.77 |

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à rembourser la commune d'Ergué-Gabéric pour un montant de 63 044,77 euros.